Lycée Claude Bernard
234 Rue Philippe Héron
69665 Villefranche sur Saône Cédex
☎ 04 74 02 72 72

Classe de MRC 2



Les informations collectées dans ce document permettront d'établir la convention.

CE DOCUMENT DOIT ËTRE COMPLÉTÉ INTÉGRALEMENT POUR PERMETTRE L'ETABLISSEMENT DE LA CONVENTION
Ce document est à remettre à l'élève ou à envoyer à ddf.0690097f@ac-lyon.fr

NOM DE L'ENTREPRISE : ----------

Représentée par ❒ M. ❒ Mme NOM : ---------- PRENOM : ----------

Fonction dans l'entreprise : ----------

Adresse de l'entreprise : ----------

Téléphone de l'entreprise : _____

N° de SIRET de l'entreprise (OBLIGATOIRE) : _____

ACCEPTE DE RECEVOIR

NOM ET PRENOM du Stagiaire : ---------- Age le 1er jour du stage : ----------

❒ Du lundi 30 novembre au samedi 19 décembre 2026 (soit 3 semaines)
❒ Du lundi 7 juin au samedi 26 juin 2027

PERSONNE QUI ENCADRERA LE STAGIAIRE :

❒ M. ❒ Mme NOM : ---------- PRENOM : ----------

Fonction dans l'entreprise : ----------

Téléphone : ---------- Email ----------

HORAIRES	MATIN	APRES-MIDI	NOMBRE D'HEURES
Lundi	De ---------- à ----------	De ---------- à ----------	
Mardi	De ---------- à ----------	De ---------- à ----------	
Mercredi	De ---------- à ----------	De ---------- à ----------	
Jeudi	De ---------- à ----------	De ---------- à ----------	
Vendredi	De ---------- à ----------	De ---------- à ----------	
Samedi	De ---------- à ----------	De ---------- à ----------	
		Total Hebdomadaire	

La durée de travail de l'élève ne peut excéder 8 heures par jour ou 7 heures pour les mineurs et 35 heures par semaine ou 30 heures pour les mineurs de moins de 15 ans
Le repos hebdomadaire de l'élève mineur doit être d'une durée minimale de deux jours consécutifs. La période de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche. Au-delà de 4H30 de travail quotidien, l'élève mineur doit bénéficier d'une pause d'au moins 30 minutes consécutives

Fait à ---------- Le ----------

Signature et cachet de l'entreprise